
NOTICE
SUR
L'ŒUVRE
DES
PRETRES-ADORATEURS
Bureau des Œuvres Eucharistiques
490, Ave Mt-Royal, Montreal.

Ouvrages sur la Ste Eucharistie.

La vie et les vertus du Vén. P. Eymard,

FONDATEUR DE LA CONGR. DU T. S. SACREMENT.

Documents publiés à Rome par le Postulateur de la Cause de Béatification et d'une lecture vraiment captivante.

Un volume grand in-12 de 366 pages, avec un magnifique portrait du P. Eymard et un autographe.

No. 59. — broché .... 75c.
" 60. relié $1.00

Œuvres du Vén. Père J. Eymard.

La Divine Eucharistie, 4 volumes in 18.

Cet ouvrage, si favorable à la piété par la simplicité de sa forme, par l'ardeur de la foi et la tendresse de l'amour qui y circule d'un bout à l'autre, peut tout aussi bien être utilisé pour la prédication, si l'on cherche la netteté et la hardiesse des aperçus, la puissance des affirmations, ce quelque chose de supérieur et d'inimitable que donne une Mission spéciale de Dieu. Ce qu'enseigne le P. Eymard, il l'a vécu : c'est la quintessence de sa vie tout entière ; c'est l'effusion de sa grâce de fondateur d'un ordre eucharistique, dont la fin unique est de former à l'Auguste Sacrement des adorateurs perpétuels et des apôtres infatigables.

1er Vol. **La Présence réelle.** — Volume de in-18 de 440 pages, 10ème édition. Méditations sur la vie et les vertus de Notre Seigneur Jésus-Christ, au Très Saint Sacrement.

No. 1. — broché .... 50c.
" 2. reliure, cuir gaufré, tranche jaspée .... 75c.

2ème Vol. **La Sainte Communion.**—Volume de 450 pages, 11ème édition, 47 chapitres traitant de la préparation à la Communion, de la Sainte Messe, des dispositions à apporter à la Sainte Table, des effets et des fruits de la Communion.

No. 5. — broché .... 50c.
" 6. reliure, cuir gaufré, tranche jaspée .... 75c.

3ème Vol. **Retraites aux pieds de Jésus-Eucharistie.**— Volume de 370 pages. 7ème édition, comprenant quatre retraites.

No. 9. — broché .... 45c.
" 10. reliure, cuir gaufré, tranche jaspée .... 70c.

4ème Vol. **L'Eucharistie et la perfection chrétienne.**— 13ème édition, volume de 660 pages. Méditations et instructions de retraites plus spécialement destinées aux âmes religieuses.

No. 13. — broché .... [illegible]0c.
" 14. reliure, cuir gaufré .... 80c.

(Chaque volume se vend séparément.)

Mois du Très Saint Sacrement, comprenant, pour chaque jour, une *Méditation* extraite des Œuvres du T. R. P. Eymard, un récit de *Miracle eucharistique*, un *Exemple* et une *Pratique*. — 2e édition. — 1 vol. in-18, 320 pages.

No. 21. — broché : .... **35c.**
" 22. reliure cuir et papier .... **65c.**

Mois de Marie de Notre-Dame du Saint Sacrement, Méditations, exemples et appendice sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 7ème édition. 1 vol. in-18.

No. 17. — broché : .... **35c.**
" 18. reliure cuir et papier .... **65c.**

Mois de Saint Joseph, le premier et le plus parfait des adorateurs, avec une *Pensée* tirée des grands auteurs mystiques pour chaque jour du mois, 1 volume in-18 de 234 pages.

No. 19. — broché .... **30c.**
" 20. relié, cuir et toile .... **50c.**

Œuvres du Rév. Père Tesnière.

de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

Docteur en Théologie.

Somme de la Prédication Eucharistique — Ouvrage honoré d'un Bref de S. S. Léon XIII et des éloges d'un grand nombre d'Evêques.

A notre époque, où l'adorable Sacrement a pris une place prépondérante dans la piété chrétienne, où il est devenu l'objet préféré de la religion et le premier moyen de la sanctification pour les âmes, qui ne sent la nécessité de lui faire dans la prédication une part beaucoup plus large que celle qu'il avait jusqu'ici ? Pour aider les prédicateurs et les fidèles à extraire de ce fruit de vie les sucs précieux qu'il contient, le R. P. Tesnière a voulu leur offrir une *Somme eucharistique*, ouvrage à la fois dogmatique, moral et ascétique, où le divin Sacrement fût examiné sous toutes ses faces et appliqué dans toutes ses efficacités. Destinées à faire prêcher l'Eucharistie, ces études ne pouvaient mieux se présenter que sous la forme de *Conférences ;* c'est celle que l'auteur a adoptée et qui lui permet d'animer de chaleur et d'éclat la théologie la plus sérieuse. Nous ne pouvons analyser ici les matières de ces six volumes. Bornons-nous à dire que toutes les questions qu'ils touchent sont traitées à fond et bien près d'être épuisées.

Six volumes ont paru :

Les noms, les Figures et les prophéties de l'Eucharistie. — 1 beau volume in-12 de 668 pages, 3ème édition.

No. 23. — broché: **$1.00**
" 24. relié cuir **$1.50**

La sainte Communion : La nature et les effets de la Communion. — 2 volumes in-12 ; le premier de 500 pages, le second de 650 pages (ne se vendent pas séparément) 3ème édition.

No. 25. — Les deux volumes **$1.80**
" 26. " " " relié cuir **$2.80**

La Pratique de la Communion : Beau volume de 800 pages où est traitée à fond la théorie et la pratique de la Communion. — L'ouvrage est divisé en trois parties.

No. 27. — broché : **$1.25**
" 28. reliure cuir **$1.75**

Le Cœur de Jésus-Christ. 2 beaux volumes in-12 compacts, le premier de 700 pages, le second de 675 pages.

Voici un aperçu des sujets traités dans ces deux volumes :

TOME I : **La Révélation évangélique du Sacré-Cœur.** Les fondements évangéliques du culte du Sacré-Cœur. — La Nature du Sacré-Cœur : L'Amour. — Ses Vertus. — Ses Œuvres.

TOME II : **La Révélation Eucharistique du Sacré-Cœur.** Les Paroles de la Révélation, son Objet, les Amours du Sacré-Cœur, sa Vie au tabernacle, sa Vie dans les âmes, les formes pratiques de cette dévotion.

No. 29. — Les deux volumes brochés **$1.80**
" 30. " " " reliure cuir **$2.80**

Ouvrages de piété eucharistique

Manuel de l'Adoration du T. S. Sacrement

par le R. P. Tesnière.

La Personne du Christ eucharistique. — Volume de 340 pages. Voici un aperçu des sujets : L'Institution de l'Eucharistie : le fait. — le Chef d'Œuvre de Dieu. — Le Sacrifice. — Mémorial de la Passion. — Le Précieux Sang. — Le Cœur de Jésus dans l'Eucharistie. — La Soif du Sacré-Cœur. — Les Cinq Plaies. — L'Eucharistie : Partout ! — Toujours ! — A tous !

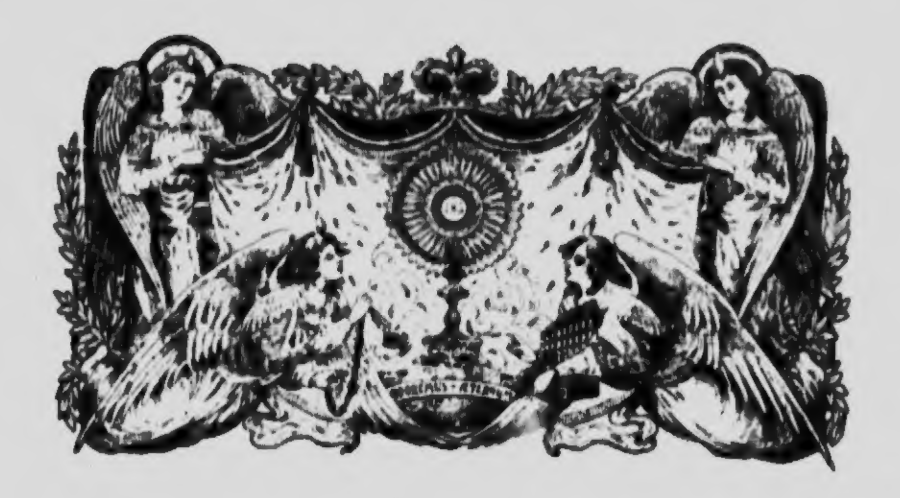
No. 31. — broché .... **40c.**
" 32. reliure gaufrée .... **60c.**

Les Titres divins et humains de l'Eucharistie. — Ce volume contient en 60 méditations très pratiques : les Raisons de l'Eucharistie, ses Titres divins, ses Titres humains, les motifs de l'adoration Eucharistique, l'Exposition du Saint Sacrement. 476 pages.

No. 33. — broché .... **45c.**
" 34. reliure gaufrée .... **65c.**

Le Sacré-Cœur : Méditations pour les premiers vendredis du mois, 212 pages.

No. 35. — broché .... **35c.**
" 36. reliure gaufrée .... **55c.**



La Dévotion à l'Eucharistie

L'Eucharistie a toujours joué dans l'Eglise un rôle fondamental : centre de toute la religion chrétienne, puisqu'elle contient l'auteur même de la grâce, tout dans l'Eglise et dans les âmes doit converger vers elle.

Il est pourtant permis de dire, selon la remarque commune et l'observation profonde de Léon XIII, dans sa belle encyclique sur l'Eucharistie, et de Pie X, dans divers actes du commencement de son Pontificat, que nos temps modernes, plus troublés et par conséquent plus besogneux, sont témoins d'un redoublement de piété envers l'auguste Sacrement. Ce mouvement, dont la Révélation du Sacré-Cœur à Paray fut la source première, a pour but de restaurer la charité divine dans les âmes, que le Jansénisme avait anémiées et que l'Eucharistie rajeunira en les fortifiant.

Plus encore que le XIXe siècle, le XXe siècle sera le siècle de l'Eucharistie.

De toutes parts surgissent des manifestations de la foi et de la dévotion envers le divin Sacrement de nos autels : associations, confréries, congrès, etc., etc. Un puissant mouvement porte les âmes vers le Tabernacle et vers la Table Sainte.

Ce mouvement, cette nouvelle orientatation de la piété catholique est de tout point louable, consolante et riche de promesses pour l'avenir, malgré les tristesses du temps présent. Laissons aux esprits chagrins, rigoristes et étroits le triste

plaisir de gémir sur cette vivace manifestation de l'esprit chrétien, sur ce puissant courant qui porte les âmes vers l'Eucharistie, la Communion et les Œuvres eucharistiques.

Pour nous, réjouissons-nous, avec le Chef de l'Eglise, de ces indices consolants d'un avenir meilleur.

" Nous n'éprouvons pas une joie médiocre, disait Léon XIII, à déclarer que dans ces dernières années les âmes des fidèles ont paru se renouveler dans l'amour et dans le culte du Sacrement de l'Eucharistie, ce qui excite en nous l'espérance de temps meilleurs. Cette piété active s'est manifestée sous beaucoup de formes, particulièrement dans les confréries qui ont été instituées, soit pour accroître la splendeur des rites eucharistiques, soit pour adorer l'auguste Sacrement, nuit et jour, soit pour réparer les outrages et les injures dont il est l'objet. Cependant, Vénérables Frères, il n'est permis ni à Nous ni à vous de nous reposer là. Car il reste encore trop à faire ou à entreprendre pour que ce Présent le plus divin de tous soit entouré de plus de lumière et de plus d'honneur chez ceux qui professent la religion chrétienne, et pour qu'un si grand mystère soit vénéré dans toute sa dignité.

" Aussi faut-il que ce mouvement qui porte les âmes vers l'Eucharistie, soit soutenu et développé, car là est le salut pour le monde."

Or, par qui la dévotion eucharistique sera-t-elle entretenue et propagée, si ce n'est d'abord par le clergé ? Oui, il faut que les prêtres portent de plus en plus les âmes vers la source de toute piété forte et sérieuse, la divine Eucharistie. Ecoutons encore Léon XIII.

" Il faut poursuivre de plus en plus activement les œuvres commencées ; rétablir, si elles sont tombées, les anciennes institutions, telles que les confréries eucharistiques, les expositions de l'Auguste Sacrement, les processions solennelles, les visites aux divins tabernacles et les autres pratiques saintes et salutaires ; et enfin, entreprendre tout ce que la prudence et la piété peuvent conseiller dans ce but. Mais ce à quoi il faut surtout travailler, c'est à étendre dans le peuple chrétien l'usage fréquent de l'Eucharistie. C'est l'enseignement que nous donnent les exemples de l'Eglise naissante, les décrets des Conciles, l'autorité des Pères et des Saints de tous les temps. Comme le corps, l'âme a besoin de sa nourriture et l'Eucharistie lui fournit l'aliment vital par excellence.

" C'est pourquoi il faut détruire les préjugés des adversaires, les vaines craintes d'un grand nombre et les prétextes spécieux

de s'abstenir, car il s'agit du moyen le plus efficace de détacher le peuple fidèle du souci des choses terrestres, de ranimer et de maintenir dans le monde l'esprit chrétien. — A ce résultat contribueront les exhortations et les exemples des ordres les plus importants de la hiérarchie, mais particulièrement l'activité et les efforts du clergé. Les prêtres, en effet, auxquels le Christ Rédempteur a confié la fonction de consacrer et de dispenser son Corps et son Sang ne peuvent mieux faire, pour le remercier du souverain honneur qu'ils ont reçu, que de promouvoir de toutes leurs forces sa gloire eucharistique et de répondre aux désirs de son Cœur sacré, en invitant les hommes à venir puiser aux sources salutaires de ce Sacrement et de ce Sacrifice incomparable."

Ce désir de Léon XIII, Pie X l'a fait sien dès les débuts de son Pontificat : il exhorte tous les chrétiens à retremper leurs énergies et leur vie spirituelle dans une communion de plus en plus étroite au *Christ qui restaure toute chose*—"*Instaurare omnia in Christo.*" Il nous montre l'Eucharistie comme le foyer et la source de cette restauration ; et il exhorte les prêtres à se faire les apôtres de plus en plus zélés de ce mouvement des âmes vers l'Eucharistie.

Le prêtre favorisera donc la piété des fidèles envers l'Eucharistie. Mais pour réussir dans cette œuvre, il doit luimême être très dévot à ce Sacrement et en faire le principe de sa propre sanctification sacerdotale.

En effet, il n'y a pas de feu sans flamme, ni de fruits de salut sans le zèle de la gloire de Dieu, et personne ne communique ce qu'il n'a pas.

Le prêtre se fera donc un devoir d'accroître par tous les moyens possibles sa dévotion envers la sainte Eucharistie ; il tâchera de s'en nourrir, d'en vivre et de se sanctifier par elle.

Or, pour arriver à ce résultat, l'Association des Prêtres-Adorateurs lui donne un moyen excellent et lui apporte un secours efficace.

Nous exprimons donc ici l'espoir fondé que cette Œuvre se répandra de plus en plus pour la plus grande gloire du Très Saint Sacrement, et que tous les prêtres qui le pourront et qui se sentiront attirés par la dévotion eucharistique se feront un devoir de lui donner leur nom. Ainsi s'accomplira une fois de plus cette parole du Vén. P. Eymard : " Le prêtre-adorateur descendra de l'Eucharistie vers les peuples comme Moïse, comme les Apôtres, plein de feu pour procurer sa gloire : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ?*"

I. — Nature et Etat actuel de l'Œuvre.

L'Association des Prêtres-Adorateurs s'adresse exclusivement au clergé (1) et a pour but :

1. De répondre à un des vœux les plus ardents du Cœur sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, en *rapprochant davantage le prêtre de l'Eucharistie*, en multipliant et en prolongeant ses visites auprès de Notre-Seigneur, en faisant de lui, en un mot, un *adorateur* assidu de l'Eucharistie.

2. De former, en même temps que des adorateurs en esprit et en vérité, des *apôtres* ardents de la divine Eucharistie ; travaillant sans cesse et par tous les moyens possibles à ranimer la foi et la dévotion des fidèles envers le Très Saint Sacrement, et à les sanctifier par l'application des grâces sans nombre qui découlent de l'Eucharistie.

3. D'unir tous les prêtres associés par les liens d'une *étroite fraternité*, vivant tous d'une même esprit, s'entr'aidant par les exemples mutuels de leur foi et de leur amour envers le Dieu de l'Eucharistie, et participant réciproquement aux prières, aux mérites et aux bonnes œuvres des milliers de confrères répandus dans le monde entier.

***

L'Œuvre fut fondée par le Vén. P. Eymard, de sainte mémoire, encouragée par l'Episcopat du monde entier, et surtout par les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, qui lui ont témoigné toujours une faveur très marquée.

L'Association compte aujourd'hui, dans toutes les parties du monde, environ 72,000 membres actifs, parmi lesquels un grand nombre d'évêques et de cardinaux. — On peut dire que, d'un bout du monde à l'autre, les confrères se succèdent sans cesse au pied de l'autel eucharistique.

Au Canada, l'œuvre a pris de grands développements depuis quelques années. Près de 2,000 membres du Clergé lui ont donné leur nom. Elle aime à se réclamer du haut patronage et de la bienveillance spéciale dont l'a toujours honoré l'Episcopat canadien.

II. — Obligations de l'Œuvre.

Les obligations de l'œuvre se réduisent à deux principales : une heure d'adoration par semaine ; le renvoi du *libellus* ou bulletin mensuel.

---

(1) En attendant qu'ils puissent entrer dans l'Association sacerdotale, les séminaristes peuvent faire partie de l'*Agrégation du Très Saint Sacrement*, qui n'exige qu'*une heure* d'adoration par mois, avec privilège de l'indulgence plénière s'ils ont fait la sainte Communion, ou sinon, de sept ans et sept quarantaines.

1. — L'ADORATION HEBDOMADAIRE.

Cette adoration requiert trois conditions essentielles :

a) Elle doit être une *heure continue.*

Une courte interruption de quelques minutes, (5 minutes environ) n'est pas jugée suffisante pour détruire la continuité morale de l'heure, d'après le principe : *Parum pro nihilo reputatur ;* mais un retard plus prolongé empêcherait de gagner l'indulgence de l'heure d'adoration.

Pour ce qui est de l'obligation de l'Œuvre, on peut admettre qu'un prêtre dérangé pendant l'adoration, pour une cause urgente, et qui ne trouverait pas ensuite facilement le moyen de recommencer l'heure entière, puisse remplacer seulement le temps omis.

b) Elle doit se faire *devant le Très Saint Sacrement.*

C'est la condition fondamentale.

Cependant si l'église était trop froide l'hiver, ou si pour cause de maladie l'on se trouvait obligé de garder la chambre, on pourrait faire l'adoration soit dans la sacristie chauffée, soit dans sa chambre, et le Saint-Siège accorde, par un Indult, que l'on puisse dans ces conditions gagner l'indulgence plénière attachée à l'heure d'adoration.

c) Elle doit se faire *toutes les semaines.*

Mais qu'on le remarque bien, *le jour et l'heure sont laissés au choix du prêtre.*

On peut même omettre, en cas d'empêchement, l'adoration pendant une semaine, et en faire deux heures la semaine suivante. L'essentiel, c'est que les heures d'adoration faites dans le mois équivalent à une adoration par semaine, c'est-à-dire à quatre ou cinq heures par mois. Nous demandons une heure chaque semaine, afin de faciliter le devoir de l'adoration, de moins laisser à l'arbitraire, et par là même de diminuer les occasions d'oubli ; et aussi, afin de distribuer également dans notre vie ces hommages de notre foi et de notre amour envers Notre-Seigneur Jésus-Christ présent en l'Eucharistie.

Pour ce qui est de *la manière* dont on peut employer l'heure, rien d'obligatoire n'est prescrit à ce sujet ; on peut donc s'occuper à méditer et prier de quelque manière que ce soit. Une seule chose est imposée : la récitation d'une prière aux intentions du Souverain Pontife, si l'on veut gagner l'indulgence plénière ; on peut, par exemple, réciter cinq *Pater* et *Ave.*

2. — LE RENVOI DU LIBELLUS MENSUEL.

Pour assurer la fidélité des associés à faire l'heure d'adoration hebdomadaire, et empêcher notre association de devenir une de

ces œuvres purement nominales dans lesquelles on se fait inscrire, sans plus jamais songer ensuite à en remplir les conditions, notre Œuvre demande à ses membres qu'à la fin de chaque mois, ils renvoient au centre de l'association, un billet, dit *libellus*, avec l'indication du nombre d'heures faites dans le mois.

Ce *libellus* est un réel secours pour l'associé lui-même, en lui assurant un moyen de fidélité.

La pensée de ce contrôle auquel sa fidélité est soumise ajoute un nouveau motif à tous les autres pour s'acquitter régulièrement des pieux exercices de l'Œuvre. La vue, sur sa table de travail, de ce petit billet qui attend l'indication des heures offertes à Jésus-Hostie, est un stimulant contre l'oubli et la négligence. Le regret d'avoir, par accident, à transmettre un bulletin incomplet prémunit contre les causes volontaires qui auraient amené ce résultat.

Ce *libellus* entretient aussi un lien de fraternité spirituelle entre tous les membres de l'Œuvre. C'est lui qui groupe en un corps compact et maintient dans une fidélité active les 70,000 associés répandus dans le monde entier.

Le renvoi mensuel du *libellus* est donc un point important pour tout prêtre adorateur. Si un confrère omettait, un mois, le renvoi de son bulletin, il n'aurait qu'à marquer, au mois suivant, le nombre d'adorations faites durant les deux mois écoulés.

Si toutefois un prêtre trouvait trop onéreux le renvoi mensuel de ce bulletin, il serait toléré, *comme minimum* et par exception, qu'il ne le renvoie que *tous les trois mois*, époque à laquelle se fait le relevé trimestriel des adorations des associés. Mais c'est là une pratique qui prête à de nombreux oublis, et que nous ne conseillerions pas trop.

Dans certains cas, un prêtre pourrait même être dispensé entièrement de cet envoi, pourvu qu'il donnât à la Direction la garantie qu'il fait son heure régulière d'adoration; ce qu'il pourrait faire, soit à l'occasion de la Retraite pastorale, soit en écrivant de temps en temps à la Direction pour témoigner qu'il est toujours membre actif de l'œuvre. Tel serait le cas d'un confrère qui nous certifierait qu'il fait son adoration chaque semaine avec ses paroissiens, car, dans ce cas, il lui est de fait presque impossible de négliger son heure hebdomadaire.

* * *

Il est une autre obligation de l'œuvre, moins importante et moins stricte pourtant que les deux précédentes : c'est de célébrer, *chaque année*, à un jour quelconque, une *messe pour les membres défunts* de l'Association.

* * *

Toutes ces diverses obligations n'urgent pas sous peine de péché mais au seul titre de fidélité.

III. — Indulgences et Privilèges de l'œuvre.

Tout Prêtre-Adorateur peut gagner les indulgences suivantes :

a.) Une indulgence plénière le jour de son entrée dans l'œuvre et une autre à l'heure de la mort.

b.) Une indulgence plénière pour *toute heure d'adoration*, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

c.) Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de *la Station du Saint Sacrement*, accordées à l'ordre séraphique, pour une *simple visite* au Saint Sacrement, en récitant *six Pater, Ave et Gloria*. Ces Indulgences sont celles des Stations de Rome, de Terre Sainte, de St Jacques de Compostelle et de la Portioncule et peuvent se gagner *totiès quotiès*.

d.) Une indulgence quotidienne de 7 ans et 7 quarantaines pour une autre visite au Saint Sacrement.

Toutes ces indulgences sont applicables aux défunts.

***

En outre de ces indulgences, les associés jouissent encore des privilèges suivants :

1. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après midi, même sans aucune raison spéciale.

2. Faculté de recevoir du *Tiers Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

3. Faculté de bénir et imposer le *scapulaire violet de St. Joseph*.

4. Faculté de gagner *totiès quotiès* la célèbre indulgence de *la Portioncule*, le 2 Août de chaque année, dans n'importe quelle église publique.

5. Enfin, toutes les messes célébrées par n'importe quel prêtre pour un confrère défunt jouissent, en sa faveur, de l'*indulgence de l'autel privilégié*.

Pour jouir de ces avantages, il suffit d'appartenir à l'Association, et on continue à en jouir tant qu'on en fait partie c'est-à-dire tant qu'on n'a pas en fait renoncé à l'Œuvre et qu'on n'a pas été rayé des registres, ce qui n'arrive jamais qu'après un temps assez long d'infidélité et avis préalable donné à l'intéressé. Si donc la maladie, un travail extraordinaire, des dérangements de quelque nature que ce soit, et même, hélas ! la simple négligence, empêchaient durant un temps plus ou moins long de remplir les obligations de l'Association, cela ne serait pas un obstacle à ce que l'on puisse jouir des mêmes privilèges, pourvu que l'on continue à vouloir toujours faire partie de l'Œuvre, et que l'on ait le désir de reprendre ses obligations dès qu'on le pourra.

IV. — Fonctionnement de l'Œuvre.

Nous avons déjà parlé précédemment du *libellus* mensuel qui assure le bon fonctionnement et la vitalité de l'œuvre. (§ II)

Il nous reste à dire un mot de deux autres éléments qui y concourent : le *Directeur* diocésain et la revue " *Les Annales*."

a.) Le Directeur diocesain.

Dans chaque diocèse où l'association réunit un certain nombre de membres, il est nommé, avec l'agrément de l'évêque, un Directeur diocésain, pris parmi les membres les plus méritants et les plus influents que l'œuvre compte dans le diocèse.

Ce Directeur est chargé de représenter officiellement l'Association dans le diocèse ; il prend en mains les intérêts de l'œuvre et s'efforce de travailler à sa diffusion et à son bon fonctionnement.

Au moment des retraites pastorales, il tâche d'obtenir de l'évêque ou du Prédicateur de la retraite quelques mots de recommandation pour l'Œuvre au clergé. Il s'applique aussi à recruter de nouveaux membres et à voir tous les associés anciens pour stimuler leur fidélité, s'il y a lieu. Il remet aux confrères des libelli mensuels pour l'année qui suit, reçoit leur cotisation annuelle, et peut faire toute autre chose qui lui paraît convenable pour le bien de l'Association.

C'est à lui que les prêtres du diocèse peuvent s'adresser pour tout ce qui touche au fonctionnement de l'œuvre, bien qu'ils puissent également toujours recourir directement à la Direction centrale, s'ils le préfèrent.

L'Office de Directeur diocésain donne droit à son titulaire à la faveur de l'*autel privilégié* tous les jours, et à la faculté *d'indulgencier les Crucifix* pour le Chemin de la Croix.

b.) La revue les " Annales."

Tous les associés reçoivent chaque mois la revue de l'œuvre : les "*Annales*," destinée à les unir entre eux par les liens de la plus étroite fraternité et à alimenter leur piété envers l'Eucharistie.

La cotisation annuelle payée par chaque membre pour ce périodique est de 50 centins.

Il existe une autre revue, destinée aux fidèles : le " *Petit Messager du St. Sacrement.*" Cette revue mensuelle a pour but, par de petites études, de courtes méditations, des récits de miracles eucharistiques, des cantiques inédits et choisis, et par de belles illustrations très soignées, de développer parmi les fidèles la dévotion au Très Saint Sacrement. — C'est un fait d'expérience que cette Revue a déjà produit un grand bien et que dans les paroisses

où elle est répandue, la pieuse pratique de la visite au Saint Sacrement et la fréquentation de la Sainte Table se sont notablement développées

Aussi prions-nous nos confrères de se faire, dans leurs paroisses, les propagateurs de cette excellente revue dont le prix d'abonnement est de 50 cts. par an.

Ils peuvent, par exemple, annoncer et recommander cette Revue à leurs fidèles, du haut de la chaire, et choisir une ou plusieurs zélatrices qui se chargent de recueillir des abonnements, de distribuer les Messagers chaque mois s'il y a lieu, et qui se tiennent en rapport avec la Direction centrale.

Une cotisation annuelle de un dollar leur donne droit, à eux-mêmes, aux "*Annales*" et au "*Petit Messager.*"

V. — Remarques concernant l'heure d'adoration.

On nous a souvent demandé comment employer l'heure d'adoration.

Nous tenons d'abord à faire remarquer *qu'au point de vue de l'indulgence, aucune œuvre spéciale n'est prescrite* durant l'heure d'adoration, sauf une prière aux intentions du Souverain Pontife.

Pourtant, comme l'œuvre tend, non-seulement à rapprocher le prêtre de l'Eucharistie, mais aussi à développer en lui l'esprit d'oraison par ces visites hebdomadaires, elle demande à ses membres de faire, autant que possible, de l'heure d'adoration une *vraie méditation*, en tout ou en partie. Et certes, la méditation gagnera toujours beaucoup à être faite en présence du Saint Sacrement ; et, réciproquement, la meilleure adoration, la plus profitable, sera toujours celle qui renfermera une vraie oraison.

Aussi l'adorateur qui voudra entrer le plus parfaitement dans l'esprit de l'Œuvre sera celui qui fera, de son heure d'adoration, un exercice de méditation et de prière proprement dit d'où seront exclues les œuvres déjà obligatoires par ailleurs. — C'est vers cet idéal que devra toujours revenir le prêtre à qui ses occupations en laisseront la facilité.

Toutefois, comme il serait difficile d'imposer ce devoir à beaucoup de prêtres surchargés de ministère et de travaux, l'Association permet dans ce cas que l'heure d'adoration puisse se concilier avec d'autres exercices que la méditation. — On peut donc, durant l'adoration, réciter une partie du Bréviaire, le Chapelet (surtout en méditant les Mystères,) assister à une grand'messe, à un sermon, prendre part au chant religieux, donner le Salut du Saint Sacrement. etc. Un prêtre pourrait faire coïncider son heure d'adoration avec sa préparation à la Sainte Messe, ou avec son action de grâces, en faisant de ces exercices une méditation plus prolongée, par exemple, en y ajoutant sa demi-heure d'oraison quotidienne : mais jamais la célébration de la sainte Messe elle-même ne saurait être comptée dans l'exercice de l'adoration ; cela est évident.

L'essentiel, on le voit, c'est de passer une heure entière devant le Saint Sacrement en s'y occupant de son mieux et en réservant, autant que possible, une partie assez notable (une demi-heure) à la méditation proprement dite.

Q. — Peut-on, durant l'heure d'adoration, faire le *Chemin de la croix ?*

R. — En général, non, car il nous paraît difficile de concilier le déplacement exigé par la voie douloureuse avec le rôle d'adorateur du Saint Sacrement.

Q. — Est-on obligé de *méditer sur l'Eucharistie* seulement, et de suivre la *méthode des quatre fins du Sacrifice ?*

R. — Bien qu'il soit à désirer que, durant l'heure d'adoration, on fasse souvent du Mystère eucharistique l'objet de son étude et de sa méditation, il est pourtant loisible à l'adorateur de s'occuper de n'importe quel sujet qu'il préfère : dogme, morale, ascétisme, mystères, vertus.

Quant à la méthode, rien non plus n'est obligatoire et chacun peut suivre celle qu'il préfère. Cependant, la méthode des *quatre fins du Sacrifice*, pour peu qu'on s'y familiarise et qu'on l'emploie avec liberté et largeur, offrira toujours une grâce spéciale à l'adorateur. C'est la méthode même de l'Eglise, à la Sainte Messe ; celle qui répond aux fins pour lesquelles Jésus-Christ lui-même a offert son sacrifice à son Père et a institué l'Eucharistie.

Q. — Pourrait-on, pendant l'adoration, *administrer des Sacrements*, par exemple entendre des confessions, conférer le Saint Baptême, porter la Communion aux malades ?

R. — A moins qu'il ne s'agisse que d'entendre une confession durant quelques minutes, on ne peut durant l'heure d'adoration vaquer aux actes du saint ministère sus-mentionnés ou autres semblables.

Si pourtant le prêtre était requis de vaquer à des fonctions urgentes qu'il est difficile de renvoyer après l'heure d'adoration, il n'aurait ensuite qu'à suppléer le temps ainsi soustrait à cet exercice, à moins qu'il ne préfère reprendre toute l'heure pour pouvoir gagner l'indulgence.

Nous faisons exception pour la *Distribution de la Sainte Communion* dans l'église même, car cette fonction est très conciliable avec l'exercice de l'adoration.

Q. — Peut on faire l'adoration en *assistant à un office public ?*

R. — Oui, on peut faire son adoration pendant l'assistance à un office de l'Eglise, pourvu que durant ce temps on puisse faire, au moins dans une certaine mesure, l'œuvre personnelle de prière ou de méditation que demande la nature de l'heure d'adoration. On pourra donc faire son adoration en assistant ou en servant à

la grand' messe ou aux vêpres, en écoutant un sermon, même en prêchant soi-même durant une partie de l'heure, en donnant un Salut du Saint Sacrement, mais non en célébrant soi-même la messe, ou en faisant des fonctions qui empêchent à peu près complètement l'exercice de l'adoration.

C'est au *sens pratique* de chacun de lui faire sentir ce qui, selon les circonstances, peut ou non se concilier avec la fonction d'adorateur.

VI. — L'adoration faite avec les fidèles et l'Exposition privée.

L'Association presse vivement ses membres, les prêtres-adorateurs, de faire profiter leurs fidèles des avantages et des grâces de leur heure d'adoration en la faisant publiquement avec eux chaque semaine. De cette manière, un double but est atteint à la fois : le prêtre est mis en contact avec l'Eucharistie, et les fidèles, édifiés de l'assiduité de leurs prêtres au pied des saints autels, prennent peu à peu l'habitude de venir, eux aussi, adorer le Très Saint Sacrement. L'adoration privée devient par là-même un exercice public.

* * *

Cette pratique est d'autant plus favorable à la piété que le prêtre a alors le pouvoir de faire *l'Exposition privée*, c'est-à-dire d'ouvrir le Tabernacle, de manière à ce qu'on aperçoive le Saint Ciboire, en ayant soin de se revêtir au préalable du surplis et de l'étole et d'allumer six cierges sur l'autel.

A la fin de l'heure d'adoration, avant de refermer le tabernacle, le prêtre récite ou chante le *Tantum ergo*, et, revêtu du voile huméral, bénit les fidèles avec le Saint Ciboire, sans aucun encensement.

La faculté de faire l'Exposition privée, terminée par la bénédiction avec le Saint Ciboire, est incontestablement reconnue et agréée par Rome et ne requiert aucune permission épiscopale. Elle est "*ab beneplacitum Rectoris ecclesiæ.*" Il suffit, pour faire cette Exposition, qu'il y ait quelques personnes dans l'église.

* * *

Cet exercice de l'adoration avec les fidèles qui s'est déjà introduit dans un grand nombre de paroisses, grâce au zèle des prêtres-adorateurs, produit des résultats merveilleux et a le grand avantage, pour le prêtre lui même, d'être un garant de sa fidélité en le prémunissant contre le relâchement, l'oubli et les dérangements dans l'accomplissement de ses devoirs d'adorateur.

* * *

Voici comment on peut s'y prendre pour établir cette pratique :

a.) Avertissez vos paroissiens que vous ferez l'adoration devant le Tabernacle ouvert, tel jour et à telle heure chaque semaine.

b.) nvitez tous ceux qui sont libres, en particulier les enfants des écoles, à se joindre à vous, en leur montrant la nécessité et les avantages de cette visite à Notre-Seigneur.

c.) L'heure d'adoration arrivée, avertissez les fidèles par quelques tintements de cloche que le moment est venu de se rendre à l'église pour l'adoration.

Pendant l'heure d'adoration, faites alterner la méditation avec la récitation à haute voix de prières, de considérations pieuses, de lecture et avec le chant de quelques cantiques ou motets.

Vous pouvez être assurés, — car l'épreuve en a été faite souvent, — que votre appel sera entendu de vos fidèles : et si votre invitation est chaleureuse et renouvelée de temps en temps, une assistance nombreuse viendra se joindre à vous aux pieds de Notre-Seigneur, et ainsi la dévotion au Saint Sacrement se développera dans votre paroisse, au grand avantage des âmes. — Dans un grand nombre de paroisses, l'adoration se fait ainsi en public avec les paroissiens, et partout on s'accorde à constater les fruits merveilleux produits par cette si simple et si belle pratique.

VII. — L'Archiconfrérie du T. S. Sacrement ou l'Agrégation eucharistique.

A côté de l'Association des prêtres-adorateurs, il existe pour les fidèles une œuvre similaire, ayant pour but de les grouper autour de l'Eucharistie. C'est *l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement*, érigée canoniquement en l'église des religieux du T. S. Sacrement à Rome, par le Souverain Pontife Léon XIII.

Cette Œuvre n'impose à ses membres que deux conditions essentielles : donner leurs noms et prénoms ; — faire *une heure d'adoration par mois.*

Elle les fait jouir de nombreuses indulgences dont les principales sont une indulgence plénière pour toute heure d'adoration ; une indulgence plénière, ou partielle de 7 ans et 7 quarantaines (selon qu'on a communié ou non le matin,) pour une simple visite au Saint Sacrement ; — enfin toutes les très nombreuses indulgences plénières et partielles des Stations de Rome, de Terre-Sainte et de la Portioncule, pour une simple visite au Saint Sacrement, si on récite 6 *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife ; — en un mot, elle fait jouir ses membres d'indulgences très précieuses et du privilège de gagner, chaque année, l'indulgence de la Portioncule, le 2 août, dans n'importe quelle église.

Qui ne voit combien cette Œuvre est précieuse pour les fidèles ? — Ils sont nombreux ceux de nos confrères qui font tous les mois l'*Heure sainte* avec leurs paroissiens : d'autres la font toutes les semaines. Or il suffit de faire inscrire dans l'Agrégation les fidèles qui prennent part à ces exercices pour qu'ils puissent gagner ainsi

une indulgence plénière ou partielle de 7 ans et 7 quarantaines, selon qu'ils ont, ou non, communié le matin. N'y a-t-il pas aussi dans les privilèges de cette archiconfrérie de quoi tenter et attirer des adorateurs de plus en plus nombreux aux pieds de l'Eucharistie ?

Aussi nous n'hésitons pas à dire, après expérience faite, que l'introduction de l'Agrégation du Saint Sacrement dans une paroisse sera le point de départ d'un grand mouvement de dévotion et de ferveur vers l'Eucharistie plus souvent adorée, visitée et reçue, surtout si cette Œuvre est aidée par la diffusion du *Petit Messager du Très Saint Sacrement*, revue mensuelle exclusivement eucharistique, destinée aux fidèles, et dont l'abonnement est de 50c. par an.

Que nos Confrères se mettent donc à l'œuvre avec zèle, pour établir dans leurs paroisses l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement. Il suffit pour cela, nous le répétons, qu'ils prennent les noms et prénoms (en entier) des personnes qui désirent en faire partie et qu'ils les envoient à nos bureaux, à Montréal. Un curé peut aussi, s'il le désire, fonder dans sa paroisse un centre de confrérie, moyennant quelques formalités à remplir ; dans ce cas, il peut lui-même tenir chez lui un registre d'agrégation, et il n'a plus besoin d'envoyer les noms inscrits à notre centre de Montréal.

Une *Notice* complète sur l'Archiconfrérie est envoyée à tout prêtre qui nous en fait la demande.

La Visite Quotidienne.

L'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement demande à ses membres, comme œuvre essentielle, une heure au moins *d'adoration* par mois.

Mais les nombreuses indulgences accordées à ses membres pour une simple visite au Saint Sacrement dans la journée dénotent assez que l'esprit de l'Archiconfrérie, c'est que, à part les heures d'adoration faites par eux, les Agrégés multiplient le plus possible leurs visites au Saint Sacrement.

Aussi nos Confrères pourraient-ils établir dans les paroisses, les maisons d'éducation ou les communautés *deux degrés* pour les personnes appartenant à l'Archiconfrérie. — Au 1er degré appartiendraient les personnes qui ne feraient que l'heure mensuelle d'adoration ou "*heure sainte*," — et au 2ème degré, les personnes qui, outre l'heure sainte, voudraient s'engager à faire tous les jours une Visite au Saint Sacrement. C'est l'Œuvre de *la Visite quotidienne au Saint Sacrement*.

Tous les membres inscrits dans l'Archiconfrérie et qui feraient ainsi la Visite quotidienne peuvent gagner pour cette visite, même sans avoir communié, toutes les nombreuses indulgences plénières et partielles du Chemin de la Croix et du Scapulaire de l'Immaculée Conception, c'est-à-dire des Stations de P[illegible] Jérusalem

et de la Portioncule, dont nous avons déjà parlé, à la seule condition de réciter six *Pater*, *Ave* et *Gloria* aux intentions du Pape.

Si elles ont communié, elles peuvent gagner par une seconde visite un autre indulgence plénière, chaque jour, et, si elles n'ont pas communié, 7 ans et 7 quarantaines.

VIII. — Résultats de l'Œuvre.

Il est impossible d'établir, même d'une manière générale, ce que sont les résultats immédiats d'une œuvre de prière : son champ d'action étant tout spirituel, Dieu seul peut mesurer l'efficacité des efforts employés. Toutefois, chaque prêtre adorateur fidèle à ses engagements reconnaitra qu'il doit beaucoup, pour sa sanctification personnelle et pour le succès de son ministère, à ses entretiens réguliers et prolongés avec le Dieu du Tabernacle. " Je serais bien surpris, c'est une remarque du Cardinal Perraud, si, le jour où il aura passé son heure entière devant le Saint Sacrement, le prêtre qui sera ensuite appelé soit à monter en chaire, soit à entendre des confessions, soit à visiter des malades ou des mourants, ne trahissait pas, comme malgré lui, le secret d'une plus grande intimité avec Jésus-Christ par des accents plus persuasifs, par une charité plus communicative, par une action plus décisive et plus durable sur les âmes."

D'après la correspondance de l'Œuvre nous pouvons noter les points suivants. — Le résultat de la fidélité à l'heure hebdomadaire d'adoration, c'est, pour un certain nombre de confrères, le besoin de faire l'heure quotidienne. — Pour d'autres, qui ne peuvent faire cette heure, c'est l'habitude de réciter l'office divin à l'église. — Beaucoup ne veulent pas se contenter d'adorer seuls : ils ont fixé un jour et une heure pour inviter les fidèles à se joindre à eux, et cette adoration commune et régulière est visiblement bénie de Dieu. Il faut remarquer que ces réunions publiques ont amené l'usage de l'Exposition privée dans bon nombre de paroisses. — Ailleurs le zèle du prêtre-adorateur a fondé ou rétabli la Confrérie du Très Saint Sacrement, ou bien l'Exposition mensuelle, ou la Garde d'honneur, ou quelqu'une des autres Œuvres eucharistiques.

Un jeune et savant prélat "pénétré, comme il le dit lui-même, de l'excellence et de la fécondité de l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs " — Mgr Archambeault, évêque de Joliette — résumait bien les résultats de notre Association dans une circulaire qu'il adressait en Déc. 1905, à ses prêtres : " L'Œuvre a déjà produit des fruits abondants de sainteté et de perfection. Que d'âmes sacerdotales lui doivent : les unes, la conversion et le retour à la vie fervente, les autres une piété plus solide, un zèle plus éclairé, des succès inespérés dans l'exercice de leur ministère ; toutes, la consolation à l'heure de l'épreuve, la force victorieuse en face de l'obstacle et de la lutte. En prolongeant leurs visites auprès du Bon Maître, elles l'ont mieux connu, plus aimé... Ces âmes d'élite sont devenues des

apôtres avides d'affermir le règne de Notre-Seigneur ou d'en reculer les limites. Connaissant, pour l'avoir puisé à sa véritable source, le secret de ranimer la foi et la piété, ils ont sanctifié et sauvé les fidèles par la visite au Très Saint Sacrement et par la communion fréquente."

Et puis, quel trésor devant Dieu que toutes les adorations faites par les membres ! — Et quelle force pour les Associés qui sont en droit de puiser aide et secours dans cette sainte fraternité de la prière sacerdotale : " *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma !* "

Ligue Sacerdotale Eucharistique

pour

L'apostolat de la Communion

Nous rappelons à nos associés, qu'il existe depuis peu une Œuvre digne de toutes leurs sympathies et ayant pour but la glorification de l'Eucharistie. Cette œuvre s'adresse exclusivement au clergé et forme, pour ainsi dire, comme un complément de l'Association des Prêtres-Adorateurs sur laquelle, du reste, elle est greffée tout en en restant complètement distincte ; car, si l'Association a pour but direct la sanctification du prêtre par l'Eucharistie mieux adorée et mieux servie, l'Œuvre dont nous parlons poursuit la sanctification des fidèles par l'Eucharistie plus fréquemment reçue. C'est la *Ligue sacerdotale pour la propagation de la Communion fréquente et quotidienne.*

1. *Nature et Statuts.*

Cette Ligue érigée canoniquement à Rome, sur le désir de Pie X, dans l'église Saint Claude, a pour but, comme son nom l'indique, de travailler à répandre la pratique de la communion fréquente et quotidienne, en se conformant aux vœux et aux règles du Décret de la Sacré Congrégation du Concile " *De quotidiana S. S. Eucharistiæ sumptione*," du 20 Décembre 1905.

Il faut donc voir dans l'érection de cette Ligue, *il n'y a pas à en pas douter*, une marque nouvelle du désir véhément qu'a le Souverain Pontife de voir propagé et appliqué le Décret ci-dessus.

Seront admis à faire partie de la Ligue tous les prêtres qui veulent travailler à promouvoir dans le peuple chrétien la pratique de la communion fréquente et quotidienne.

Pour atteindre le but de la Ligue, les membres s'appliqueront avec zèle à l'apostolat de la prière, de la parole et de la presse ; adressant aux fidèles de fréquentes exhortations à la communion fréquente et quotidienne, et distribuant, s'ils le peuvent des livres et opuscules de propagande sur ce sujet.

Pour permettre de réaliser plus facilement ce dessein, une brève Instruction est remise aux prêtres agrégés. L'organe de la Ligue est le périodique mensuel dirigé par les Pères de la Congrégation du Très Saint Sacrement et intitulé *Annales des Prêtres-Adorateurs*, qui se publie en plusieurs langues.

2. *Conditions d'admission.*

Les conditions pour faire partie de la *Ligue sacerdotale de la Communion* sont donc :

1. L'inscription sur le registre de l'Œuvre ;

2. L'engagement, sans obligation de conscience, de s'appliquer avec zèle à promouvoir l'observance du Décret sur la Communion fréquente et quotidienne par l'apostolat soit de la prière, soit de la prédication, soit de la presse ;

3. La réception des *Annales*, qui sont le lien vital de l'Œuvre ; par conséquent les Prêtres-Adorateurs qui reçoivent déjà les *Annales* n'ont plus qu'à faire inscrire leur nom pour être membres de la Ligue.

3. *Indulgences et Privilèges.*

Le Souverain Pontife, qui avait béni et vivement encouragé l'idée de cette Association sacerdotale, a daigné, aussitôt qu'elle a été érigée canoniquement à Rome, l'élever au rang d'Archi-Association *Primaria* et l'enrichir des privilèges et indulgences mentionnés ci-dessous :

1. Les prêtres inscrits dans la Ligue peuvent jouir de l'autel privilégié personnel trois fois par semaine, à condition qu'ils n'aient pas déjà autrement ce privilège.

2. Ils peuvent célébrer une heure avant l'aurore et une heure après midi ;

3. Ils peuvent distribuer la sainte Communion à toute heure du jour depuis une heure avant l'aurore jusqu'au coucher du soleil.

4. Ils peuvent gagner une Indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

5. De plus, une Indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

6. Pour une retraite de 3 jours ils pourront donner au peuple, après la Communion générale, la Bénédiction Papale avec l'Indulgence plénière, à condition que ces exercices soient dirigées à une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

7. Les confesseurs inscrits dans la Ligue peuvent faire gagner une fois par semaine l'Indulgence plénière à ceux de leurs pénitents qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours.

Les quinze mystères du Rosaire proposés pour l'adoration du T. S. Sacrement, 4ème édition. 1 joli volume in-18, titre rouge et noir de 250 pages.

Ouvrage hautement loué par Mgr Gay, évêque d'Anthédon.

Médités au pied du tabernacle les mystères du saint Rosaire sont traités dans ce livre, comme des faits actuels et présents, puisque Notre-Seigneur, par qui ils furent accomplis, ne cesse d'habiter et de vivre sur nos autels. Que la récitation du Rosaire, que les communions, que les visites au Saint Sacrement seraient mieux faites et bien plus profitables si ce petit livre était répandu dans les séminaires, dans les communautés religieuses et parmi les fidèles !

No. 39. — broché : .... **35c.**
" 40. reliure cuir .... **65c.**

La Passion méditée au pied du Saint Sacrement. — Avec prières et pratiques en l'honneur de la Passion, par le *R. P. A. Jos. Chauvin*, de la Congrégation du Très Saint Sacrement, 3 beaux volumes in-16 avec filets rouges de 300 pages environ.

1er volume : **L'Agonie de Jésus.**
No. 46. — broché .... **50c.**
" 47 reliure percaline, tranche rouge ...... **65c.**

2ème volume : **Le Procès de Jésus.**
No. 48. — broché .... **50c.**
" 49. reliure percaline .... **65c.**

3ème volume : **Dernières paroles, Mort et Sépulture de Jésus.**
No. 50. — broché .... **50c.**
" 51. reliure percaline .... **65c.**

Méditations Eucharistiques.

Par un Religieux du Très Saint Sacrement.

Pour l'adoration du St Sacrement, selon la méthode des quatre fins du Sacrifice, par un Religieux du St Sacrement.

Ce Manuel répond aux désirs déjà souvent exprimés de prêtres et de fidèles, de posséder ces sujets d'adoration publiés dans le " Petit Messager du St Sacrement." Il comprend deux volumes et cent quarante-neuf sujets d'adoration. Se vendent séparément.

1er Volume. — Ces méditations ont surtout pour but de faire connaître l'Eucharistie en elle-même, ses excellences, ses rapports avec le Sacré-Cœur et la Vierge Marie. — 600 pages.

No. 52. — broché : .... **45c.**
" 53. reliure toile .... **65c.**

2ème Volnme.—Volume de 640 pages comprenant soixante-dix-neuf méditations, sur la *dévotion au Satnt Sacrement en pratique*, dans la vie chrétienne pour la soutenir, la consoler, la purifier, la diviniser.

No. 54. — broché : .... **45c.**
" 55. reliure toile .... **65c.**

Les Miracles Historiqces du T. S. Sacrement

Par le P. Eugène Couet

1 vol. in 12 de 400 pages.

On lit dans *La Croix* de Paris :

Rien n'est fait comme ce livre pour inspirer le culte du Très Saint Sacrement. Le R. P. Couet a groupé tous les miracles connus — et ils sont nombreux — relatifs au Saint Sacrement. Il les a rangés par ordre logique de matières, suivant le mode précis du dogme eucharistique auquel ils se rapportent. Pour chacun il a indiqué la date, les circonstances, les sources et autant que possible les textes les documents et les témoignages justificatifs de facon à faire un petit traité d'apologétique eucharistique par les faits.

On comprendra qu'il nous soit impossible d'en donner ici la nomenclature ; mais nous ne saurions trop recommander la lecture de cet ouvrage où l'on trouvera tout ensemble un aliment à sa foi et à sa dévotion.

No. 44. — broché .... **50c.**

Opuscules de Propagande Eucharistique

Sujets pour l'Adoration du T. S. Sacrement, par le *R. P. Tesnière.* — Opuscules de 24 et 32 pages, avec couverture en couleur :

Les Opuscules du R. P. Tesnière forment une belle et utile collection de sujets sur l'Eucharistie, que nos confrères pourraient très utilement employer pour les exercices publics de l'Adoration du Très Saint Sacrement.

Prix : l'unité 3c.; 25c. la douzaine ; le cent $1.60

L'Adoration du Sacré-Cœur.
La Soif du Sacré-Cœur.
L'Adoration du Jour de l'An.
L'Adoration de St Joseph.
L'Institution de l'Eucharistie (Jeudi-Saint.)
L'Heure Sainte offerte au Sacré-Cœur.
L'Adoration réparatrice des Quarante Heures.
L'Adoration des âmes du Purgatoire.
L'Union des âmes dans l'Eucharistie.
Je suis l'Immaculée Conception.
L'Adoration des cinq Plaies.

L'Adoration Perpétuelle : Une heure d'Adoration. Cette brochure sera très utilement distribuée aux fidèles à l'occasion de la solennité de l'Adoration perpétuelle.

Chemin de Croix eucharistique, extrait des écrits du Vénéré *P. Eymard*, 32 pages.

Le T. S. Sacrement

Magnifique revue mensuelle, paraissant en livraison de 72 pages, éditée à Tourcoing (France), et dont l'idée revient au Vén. P. Eymard.

La revue commence sa 32ième année avec le Numéro de Juillet 1907.

Les matières qui se partagent la Revue sont les suivantes :

I. — Des *Etudes sur l'Eucharistie*, ayant pour but de tirer de l'Ecriture, de la tradition et de la théologie, les immenses richesses eucharistiques qu'elles contiennent. — Les Etudes embrassent de plus : la *Liturgie eucharistique*, c'est-à-dire l'explication raisonnée des lois rituelles relatives à l'Eucharistie ; des *Etudes historiques* sur les différentes phases du culte eucharistique dans tous les temps, etc., etc.

II. — La seconde partie de la Revue est consacrée à la *Dévotion eucharistique*, et donne des *sujets*, des *pratiques* et des *élévations* pour l'Adoration, la Communion, la sainte Messe. — C'est à cette partie que se rattachent les *Fleurs eucharistiques des Saints*, analyses de la vie des serviteurs de Dieu qui se sont le plus distingués par leur dévotion envers le Saint Sacrement.

III. — La troisième partie comprend une *Revue des Œuvres eucharistiques* et une *Chronique*, et tient aussi au courant du consolant mouvement qui attire partout les âmes vers l'Eucharistie. La *Bibliographie eucharistique* complète la Chronique en rendant compte des livres nouveaux qui traitent de l'auguste Mystère. — Enfin, ceux qui cherchent dans la lecture d'une Revue un délassement et une récréation édifiante trouveront, dans les *Récits eucharistiques*, et les *Ephémérides eucharistiques*, une réponse à leurs désirs.

L'abonnement, qui est de $1.25, peut être pris à nos bureaux, à Montréal.

Sommaire du Numéro de Mai 1907.

I. Décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences relatif à un Triduum d'exercices pieux pendant l'Octave de la Fête du Très Saint Sacrement. — II. Etudes sur l'Eucharistie : Le Banquet de l'Amour divin, par Joseph Frassinetti. Chap. IV : La fréquentation du Banquet de l'Amour divin. — III. La Communion des enfants. — IV. Les Serviteurs du Saint Sacrement : les Martyrs d'Aubenas : le Père Jacques Salès et le Frère Guillaume Sautemouche (7 février 1593). — V. Dévotion Eucharistique : Pour la fête du Sacré-Cœur de Jésus. — VI. Œuvres Eucharistiques : Un Congrès eucharistique à Bersée. — VII. La Vie eucharistique : Discours prononcé au Triduum de la fête de l'Adoration nocturne à Bruxelles. — VIII. Chronique : Le Congrès Eucharistique de Metz ; Fondations de Messes ; — En quoi consiste l'apostolat du bon exemple ; — Piété touchante envers la sainte Eucharistie ; — La toilette des enfants de la Première Communion ; — Indulgences pour le mois du Sacré-Cœur ; Le ritualisme en Angleterre ; — Etat actuel du catholicisme aux Etats-Unis ; — Les paroisses catholiques de Chicago ; — Le catholicisme en Australie ; — La réalisation du plan maçonnique. — IX. Variété : Le " Mystère de Foi."

Publications Eucharistiques

Les Annales.

Cette Revue est spécialement destinée au clergé.

Donner au prêtre une connaissance et un amour [illegible]s grand de l'Eucharistie, l'aider dans son apostolat pour porter, par tous les moyens, les âmes vers l'Eucharistie, le tenir au courant des œuvres eucharistiques dans le monde : tel est le but que poursuit cette revue mensuelle dont l'abonnement est de **50c.** par an.

Le Petit Messager du T. S. Sacrement.

Revue mensuelle consacrée aux intérêts du Très Saint Sacrement et destinée à répandre la dévotion et les pratiques de piété envers la divine Eucharistie. Chaque numéro est orné d'une belle gravure hors texte et renferme un sujet d'adoration très pratique par la méthode des quatre fins du Sacrifice. Des considérations variées et familières à la portée de tous, des comptes rendus, des faits édifiants, des histoires, des poésies, des cantiques nouveaux, rendent cette petite Revue attrayante et recherchée de tous ceux qui l'ont une fois connue. Nombreux sont les témoignages des pasteurs dans les diverses paroisses des villes et des campagnes, des Supérieurs de séminaires, collèges et pensionnats, en faveur du *Petit Messager.*

Cette revue, qui s'adresse aux fidèles, est l'organe officiel de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement établie dans les paroisses.

Abonnement : **50c.** par année. Les abonnements peuvent partir de Janvier, Avril, Juillet ou Octobre.

Le Bulletin Eucharistique.

Paraissant chaque mois en une gracieuse brochure de 32 pages in-16, ornée de nombreuses gravures.

Le *Bulletin Eucharistique*, est et demeure, avec ses histoires courtes, ses pieux conseils, ses petites poésies, ses gravures, voire même ses devinettes et ses jeux de mots, la revue spécialement destinée aux enfants et aux élèves des écoles et pensionnats. Mêlant l'agréable à l'utile, il cherche, lui aussi, à faire connaître et aimer l'Eucharistie.

Depuis longtemps, les parents chrétiens, les Religieuses et les Institutrices ont reconnu quel auxiliaire précieux, pour l'éducation des enfants, ils peuvent trouver dans cette revue, l'une des plus jolies et des plus lues, parmi les revues destinées à la jeunesse.

Abonnement : *Edition de luxe*, sur beau papier glacé, une gravure hors texte, **50c.** par année.

Edition ordinaire : **25c.** par année. — Conditions spéciales pour abonnements pris en nombre.

The Sentinel of the Blessed Sacrament.

The Sentinel of the Blessed Sacrament, est l'organe qui, en langue anglaise, poursuit le même but que le petit Messager.

Abonnement : **50c.** par année.

S'adresser au

BUREAU DES ŒUVRES EUCHARISTIQUES, 490, AVE. MT-ROYAL, MONTREAL.